

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2023-07-058

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphane GRAFF

Absent: Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Absents excusés: Priscillia ARVIN-BEROD

Procurations: Stéphanie PERNOD donne procuration à Yann JACCAZ, Stéphanie GRASSINI donne pouvoir à

Solange COOKE

Secrétaire de séance : Alain QUINET

Date de convocation du Conseil Municipal: le 19 juillet 2023

## N° D2023-07-058 OBJET: CONVENTION SERVITUDE ENEDIS

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul JACCAZ

<u>Exposé</u>: M. JACCAZ expose au Conseil Municipal qu'il convient de conclure des conventions de servitude avec ENEDIS pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles communales de la route des Thouvassières. C'est le cas pour les parcelles suivantes:

Parcelles n° B 1276-1279-1281-1284 - moyennant une indemnité de 370€.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (mandant), au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (mandataire), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 Euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Décision : le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Amendements: Néant.

## MAIRIE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption:

Conseillers présents	11
Procurations	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance Alain QUINET Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 27/07/2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.